



Avocat en cassation

Par Tadoo0669

Bonjour,

Une amie a gagné un procès en correctionnelle pour violences volontaires ,entre autre. L'auteur a fait appel de la décision,appel qu'il a perdu. Celui-ci se pourvoit en cassation.

Mon amie est elle dans l obligation de prendre un avocat sachant que celui-ci va lui coûter un minimum de 3000 euros et qu'elle n'en a pas forcément les moyens?

Merci de vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Juste une lecture

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1382#:~:text=L'avocat%20n'est%20pas%20obligatoire%20en%20mati%C3%A8re%20p%C3%A9nale%20devant,sont%20habilit%C3%A9s%20%C3%A0%20vous%20d%C3%A9fendre.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1382#:~:text=L'avocat%20n'est%20pas%20obligatoire%20en%20mati%C3%A8re%20p%C3%A9nale%20devant,sont%20habilit%C3%A9s%20%C3%A0%20vous%20d%C3%A9fendre.[url]

Par Tadoo0669

Merci pour la réponse mais le lien ne s'ouvre pas.

Si c'était moi la victime, je ne prendrais pas d avocat puisque c est la procédure qui va être jugée. Lorsque on a affaire à des personnes malhonnêtes, violentes,se mettant en insolvabilité qu est ce qui peut vous arriver?

Je ne suis pas spécialiste en matière pénale mais je vais conseiller à mon amie de laisser faire la justice et...on verra

Merci encore

Par ESP

Voici le lien fonctionnel...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1382]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1382[url]

Par Tadoo0669

Merci,

J étais déjà allé consulter ce site.En effet il est bien expliqué qu un avocat n est pas obligatoire. Je ne vois pas l intérêt pour la "victime" d avoir recours à un avocat puisque c est la procédure qui va être examinée et non les faits. S il y a eu vice de procédure, au pire l affaire sera rejugée...non?